

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES  
Dossier suivi par Julien YOUINOU  
*Responsable du Service Juridique*  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

Royan, le 11 octobre 2021

**Monsieur Claude BAUDIN**  
Maire de la Ville de SAINT PALAIS SUR MER

Hôtel de Ville  
1 avenue de Courlay  
**17420 SAINT PALAIS SUR MER**

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception  
N°2C 162 189 4250 6

**Objet** : Convention de dépôt d'instruments de musique  
conclue entre la Ville de ROYAN et la Ville de SAINT PALAIS SUR MER

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention de dépôt d'instruments de musique conclue entre la Ville de ROYAN et la Ville de SAINT PALAIS SUR MER.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Avec, par avance, toute ma gratitude pour votre esprit de coopération, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Patrick MARENGO

P.J./1

Exp. en PAR  
le 12.10.2021

En provenance de :  
~~Ville de Saint Palais sur Mer  
Hôtel de Ville  
Avenue de Courlay  
17470 Saint Palais sur Mer~~

SGRZ VZ5 MSR 2A 19-180103 08-20



**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 162 189 4250 6**



**Renvoyer à FRAB**

Présenté / Avisé le : <b>13/10/12</b>	
Distribué le : <b>13/10/12</b>	
Je soussigné(e) déclare être	Signature
<input checked="" type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	Signature facteur *
<input type="checkbox"/> Autre : .....	

Ville de Royan  
Hôtel de Ville (B21.43)  
80 avenue de Pontcaillac  
17205 ROYAN Cedex  
SJ



\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
La Poste agrément n° CB03

CONVENTION DE DEPOT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

D 21.413

ENTRE

**La Ville de ROYAN** représentée par Monsieur Patrick MARENGO, son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommée « *La Ville de ROYAN* »,

D'UNE PART,

ET

**La Ville de SAINT PALAIS SUR MER**, représentée par Monsieur Claude BAUDIN, son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122-22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 juin 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Désigné ci-après « *La Ville de SAINT PALAIS SUR MER* »,

D'AUTRE PART,

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1-

Dans le cadre de ses répétitions, *la Ville de ROYAN* a demandé à laisser en dépôt plusieurs instruments de musique dans les locaux de *la Ville de SAINT PALAIS SUR MER*.

ARTICLE 2-

Le dépôt est accepté pour une durée allant du 31 mai 2021 au 27 juin 2022, à titre gratuit.

ARTICLE 3-

La convention de dépôt porte sur les instruments suivants : 4 timbales.

ARTICLE 4-

*Les parties attestent, par la présente convention, bénéficier des assurances adéquates à la protection des instruments mis en dépôt (coût de remplacement : 12.000 € T.T.C.).*

ARTICLE 5-

Les instruments mis en dépôt sont en bon état d'entretien.

Fait à ROYAN, le 11 OCT. 2021  
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de SAINT PALAIS SUR MER,  
Le Maire,



Pour la Ville de ROYAN,  
Le Maire,



Claude BAUDIN

Patrick MARENGO